

MISE EN ETAT D'EXAMEN DU COMPTE DE CAMPAGNE

Accompagnements des candidats aux élections politiques

Notre cabinet vous accompagne dans le suivi du respect de vos obligations



Dans le cadre de sa campagne électorale, le candidat est tenu de répondre à des exigences de transparence financière.

- Il doit recenser la totalité des recettes et des dépenses engagées ou effectuées et confier à un expert-comptable **la mission de mise en état d'examen de ses comptes de campagne**.
- Il doit aussi **déposer les comptes pour vérification auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP)** en charge de leur approbation ou rejet.

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre professionnalisme
- **Entourez-vous** d'un interlocuteur compétent et formé au fait de la législation
- **Anticipez** la présentation de vos comptes de campagne : confiez-nous dès à présent cette mission pour gagner en sérénité et en sécurité
- **Soyez vigilant** face au risque de sanctions pénales, électorales et/ou financières !

Nos modalités d'intervention

- **Confidentialité et discrétion** garanties conformément à notre déontologie
- **Lettre de mission** délimitant la mission et formalisant nos engagements



Nous vous accompagnons tout au long de votre campagne



Les principales étapes
de la campagne



L'établissement du budget



Les principaux motifs de rejet
du compte à connaître
et les principales sources de
réformation à éviter



Les 10 points essentiels
pour le mandataire financier

Nous apportons une réponse à vos interrogations :

1. Suis-je obligé de présenter des comptes de campagne ? Quels principes et règles impératifs doivent être respectés, pour les dépenses comme pour les recettes ?
Nous vous informons sur vos obligations et les procédures applicables, et vous alertons sur les risques encourus. Nous répondons à vos questions tout au long de la campagne.
2. Comment m'organiser pour éviter contentieux et sanctions ?
Nous retraçons l'ensemble des recettes et dépenses et vérifions la présence des justificatifs requis.
3. Comment obtenir un remboursement de mes frais engagés ?
Nous établissons vos comptes de campagne selon les exigences en vigueur aux fins de présentation et de dépôt à la CNCCFP.

Vous souhaitez un renseignement ? Contactez-nous



Guillaume UFFERTE - Expert-Comptable
Associé référent Comptes de campagne

0681427789 g.ufferte@a3caudit.com

Retrouvez-nous sur votre site internet : www.a3caudit.com

